COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : BORGNE Véronique ayant donné pouvoir à DE FRESSE DE MONVAL Baptiste

Madame Aurélie RUMEAU a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2023.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- ACHAT DE TERRAIN POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MARE DE BOURMONT.

Afin de mener à bien le projet de réhabilitation de la mare de Bourmont, la commune va faire l'acquisition de la parcelle ZB 37 « Les Antes » d'une contenance de 1664 m2 au hameau de Bourmont. Après de longues négociations, le tarif de 2129 euros a été convenu avec le propriétaire. Les frais de notaires y seront ajoutés.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour l'achat de ce terrain et autorisent Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

III– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le renouvellement pour 6 mois du contrat Parcours Emploi Compétences a été accepté par l'État alors que l'État avait initialement indiqué que le renouvellement n'était pas possible.
- ✓ Enfouissement des réseaux dans la rue du Jeu d'Arc : après un premier refus justifié par les restrictions budgétaires de l'État, la commune a obtenu l'accord de subvention pour les tranches 1 et 2. Une réunion devrait être programmée prochainement afin de planifier les travaux.
- ✓ Repas du 11 novembre des ainés : une invitation a été distribuée dans toutes les boites aux lettres. Le traiteur « la boule d'or » de Thourotte a été choisi.

- ✓ Un questionnaire a été distribué dans les boites aux lettres des ainés afin qu'ils puissent choisir entre le colis de fin d'année ou une sortie à Chantilly pour assister au spectacle équestre de Noël le dimanche 10 décembre.

- ✓ Le tribunal administratif a rejeté le recours de l'association le Roso contre l'interprétation de l'Agence régionale de santé considérant que l'eau issue du captage de Margny-sur-Matz est propre à la consommation humaine. Le conseil municipal reste très vigilant sur le sujet et a demandé aux autorités des explications claires sur l'impact sur la santé humaine des dépassements des seuils constatées.

- ✓ Etude sécurité : une réunion a eu lieu avec le bureau d'études et un paysagiste afin d'ajuster le projet. Celui-ci va être amené à évoluer. Une réunion publique sera à nouveau programmée afin d'informer les habitants.

- ✓ A la suite de débordements constatés à « La cabane à choses », celle-ci a été fermée quelques jours puis la serrure a été forcée.
  Il faut rappeler que cette cabane est un lieu de partage et de dons mais en aucun cas une déchetterie : les personnes peuvent déposer des objets et / ou des vêtements à l'intérieur (et non à l'extérieur) sans y mettre le désordre.

Séance levée à : 20 h 30

La secrétaire de séance,
Madame Aurélie Rumeau

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490